N° 180 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 28 Juin 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING — 45 bis, Rue du Renbaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

Au Maroc : nouveaux combats.

Le procès Houssard à Tours.

La grève des inscrits maritimes ; la situation dans les ports.

OPINIONS

La Réforme Electorale INTÉGRALE

Le Vote Obligatoire

Dans un précédent article, j'ai constaté la faiblesse et l'illogisme des apôtres de la représentation proportionnelle ; j'ai montré combien était peu recommandable le système belge de l'électorat. Depuis, ont eu lieu en Belgique, les élections à la Chambre des Représentants, et il est apparu que la R. P. n'adoucit pas les mœurs. Mais, il faut être juste, ce n'est pas elle qui est responsable de l'agitation violente qui a suivi ces élections et qui se prolongera sous d'autres formes, mais bien le vote *plural*, qui donne à des catégories d'électeurs deux et trois voix. Ce n'est pas là la suffrage universel, et la démocratie belge clame : un homme, une voix.

Continuant le procès d'un système incomplet, bâtard, irrationnel, nous ajoutions : « Les protagonistes de la R. P. n'ont point voulu importer en France une loi belge, qui est très juste, très belle, très féconde, et que l'on doit considérer comme le postulat, le point de départ indispensable de toute représentation proportionnelle sérieuse. »

Le moment est venu de nous expliquer.

Les approximations du système majoritaire se comprennent et se justifient par l'idée que l'exercice de la souveraineté nationale se divisant forcément dans un grand pays en sections de vote ou circonscriptions, les élus quelle que soit leur origine, sont les représentants, non pas d'une région ni d'un parti, mais de la nation tout entière. C'est ainsi qu'on a accepté qu'une assemblée recrutée avec le mode majoritaire décidât des institutions fondamentales de la France et décrétât la *République* d'une *voix de majorité*. Il faut changer tout cela, du moment où on reconnaît que des principes supérieurs de justice et d'égalité exigent que chaque portion du peys ait une représentation en rapport avec son importance et que, dans chaque circonscription, chaque parti ait aussi sa représentation proportionnelle.

Ce nouveau système suppose des partie organisés et doit exiger que l'importance relative des partis ne soit pas faussée par les abstentions.

On ne peut imposer par une loi l'obligation d'appartenir à un parti. Mais il est nécessaire de faire une *loi sur le vote obligatoire*. Si la proposition dépend du caprice ou de l'indifférence des électeurs, la représentation proportionnelle n'est qu'un *bluff*, une prodigieuse mystification.

Rien de plus facile aujourd'hui que de faire une loi organisant sérieusement la représentation proportionnelle pour les élections sénatoriales, puisque là le point de départ indispensable existe, l'article 18 de la loi sur l'élection des sénateurs obligeant à voter, sous peine de cinquante francs d'amende. Pour les élections municipales, cantonales, législatives, la même obligation doit exister, qu'on adopte ou non la représentation proportionnelle, mais beaucoup plus impérieusement encore si on l'adopte.

Les Belges n'ont pas commencé par la R. P., mais par le vote obligatoire, ils en ont fait une loi constitutionnelle, un article qui a pris place dans leur revision de 1893.

Les publicistes les plus éminents, les philosophes politiques sont d'accord pour demander l'obligation du vote.

Nous pouvons citer Laboulaye, Stuart-Mill, Fouillée, Bardoux et bien d'autres.

L'auteur d'un manuel de droit constitutionnel résume le doctrine en disant : « Le gouvernement ne sera réellement national que lorsque *le vote étant obligatoire et la représentation proportionnelle devenant possible*, le Parlement sera réellement le *miroir du pays*. »

En Belgique, le premier ministre a posé le principe du vote obligatoire, pour la revision de 1893 :

« ..., La loi, disait-il, s'impose à tous, doit être faite dans l'intérêt de tous, et par conséquent les électeurs appelés à choisir les députés qui auront à faire la loi n'agissent pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui ne peuvent pas voter. »

Ne votent pas, en effet, les femmes, les mineurs de 21 ans, les militaires en activité de service, les individus qui ont subi certaines condamnations.

Les électeurs représentent un peu plus d'un quart des habitants.

Et si les électeurs ne se rendent pas compte que le suffrage est un devoir, un fonction remplie dans l'intérêt général, n'usant pas de leur droit, on ne peut pas dire que la nation est réellement représentée. Un juge doit juger ; un souverain doit gouverner ; le peuple souverain appelé dans ses comices doit exercer sa souveraineté.

L'abstention est une plaie qui devient d'année en année plus apparente et plus vive.

M. Paul Deschanel, oubliant comment se sont fondées en France les institutions républicaines, disait, à Marseille, le 26 octobre 1896 :

« ...Dans ces assemblées qui ne représentent pas la moitié du corps électoral, vous prenez une majorité de quelques voix, d'une voix peut-être formée sous le coup d'un entraînement passager de séance, que sais-je? Et vous dites : « Voilà la volonté du peuple ! voilà le suffrage universel ».

Il est facile de constater que si on additionne et ceux qui se sont abstenus, et ceux qui se sont opposés, l'opinion républicaine, a réuni, pour la première fois en 1893, le moitié des suffrages des électeurs.

Il faut conclure que pour que le souveraineté nationale soit réellement exercée pour que le peye soit exactement représenté, le suffrage ne doit pas être un droit dont il est permis de mésuser ou de ne pas user, mais un devoir, une fonction, qu'il faut remplir. Pour la réforme électorale intégrale, la première loi à faire est nécessairement une loi rendant le vote obligatoire.

Plusieurs propositions ont été déposées à le Chambre, notamment celle de M. Paillot, l'en dernier. Il est bien simple d'en leire un amendement à l'article premier de la réforme électorale.

Maxime LECOMTE,
Sénateur du Nord,
Vice-Président du Sénat.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, hier matin, en Conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous le présidence de M. Poincaré.

LA GREVE DES INSCRITS MARITIMES

Le Ministre du Commerce a fait connaître au Conseil que les armateurs déclinent la proposition d'arbitrage faite par le Gouvernement. Seule, la Compagnie des messageries l'n acceptée.

LA CATASTROPHE DU « JULES-MICHELET »

Le Ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil des dépêches annonçant les accidents du tir qui se sont produits mercredi sur le « Jules-Michelet », croiseur-cuirassé faisant partie de la division de l'école de canonnage. Le contre-amiral Lebris, directeur militaire des travaux, qui était l'an dernier commandant de l'école de canonnage, part ce soir, jeudi, pour Toulon.

Il remettra la croix de le Légion d'honneur au lieutenant de vaisseau Guiot et à l'adjudant principal Hamelin, qui ont été sérieusement blessés et des médailles militaires pour les marins victimes de l'accident qui ont fait preuve du plus grand sang-froid.

LA HAUSSE DU PAIN

Les Ministres des Travaux publics et du Commerce ont fourni au Conseil des renseignements sur les approvisionnements de blé et de farine existant dans le pays.

A Dunkerque, 17.000 tonnes de blé ont été déjà dirigées sur l'intérieur ; 15.000 tonnes attendent qu'on les transporte ; 100.000 tonnes sur bateaux sont attendues au Havre. Le déchargement de tous les bateaux a été assuré; 40.000 tonnes de blé vont être livrées à la consommation. Tous les transports sont faits en grande vitesse par les Compagnies de chemins de fer.

Enfin, dans les villes où, comme à Lyon et Toulouse, des communications avaient mentionné des déficits dans les approvisionnements en farine, les minotiers et les boulangers se sont déclarés en mesure d'assurer l'alimentation.

AU JOUR LE JOUR

Manifestation déplacée

C'est nous qui sommes les sectaires, les « mangeurs de curés » pour parler le langage de la Croix, qui nous suppose un estomac complaisant.

Eh mais, il me semble que comme sectaire, M. le Curé d'Ascq ne doit rien à personne. Hier, avaient lieu dans cette commune les funérailles du malheureux Defrance assassiné dans les circonstances qu'on connaît.

Cette fois, il s'agissait bien d'un assassinat, hélas ! et non d'une macabre fumisterie comme celle inventée par la chanoine Python, trésorier de l'Œuvre des Séminaires d'Angers. Aussi, vous pensez si M. le Curé d'Ascq fut à son aise pour flétrir, dans une allocution mallendue, le crime, le criminel... et l'école laïque.

On ne s'attendait guère à voir l'école laïque en cette affaire. N'empêche que M. le curé d'Ascq, — qui n'est pas un sectaire mais qui, bien différemment, pratique la charité chrétienne qu'il enseigne — n'a pas manqué l'occasion d'insister sur ce point que l'assassin était un produit de la laïque. Or, la « laïque » est, ainsi qu'on ne l'ignore point, une pépinière de criminels.

Pourvu, seigneur ! que nous n'apprenions pas bientôt que le meurtrier avait débuté dans une école congréganiste, — comme le fameux Tissier !

Pourtant il ne sortait pas de l'école laïque le bon père qui, avant-hier à Roma, tira un coup de revolver sur son supérieur général et on fera difficilement croire qu'il était de chez nous la congréganiste Collange qui, à l'Institut des Jeunes Aveugles de Roncàin, s'est comporté de la façon que nous avons indiquée — et l'on comprendra que nous y avons mis quelque discrétion, nous les sectaires ».

CH. DE LA RUE.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Les Moyens de Sauvetage en Mer

La télégraphie sans fil est maintenant installée sur presque tous les grands paquebots comme je l'ai dit dans un précédent article (1), mais en cas de péril immédiat, il ne suffit pas de pouvoir prévenir les navires qui se trouvent à proximité et susceptibles d'apporter du secours, il faut aussi pouvoir compter sur ses ressources propres. En d'autres termes, sur un navire bien aménagé on doit prendre un certain nombre de précautions indispensables que je me propose de passer en revue.

Il faut d'abord des mesures de sauvetage collectif, c'est-à-dire des mesures empêchant le navire de couler après collision avec un autre, ou avec un rocher ou avec une masse de glace. Actuellement le seul moyen pratique pour arriver à ce résultat est le *cloisonnement*. Le navire est séparé, par des cloisons solides, en compartiments indépendants les uns des autres. Si l'un d'eux est atteint, il fait eau sans doute, mais lentement et les autres compartiments laissés intacts suffisent à faire flotter le tout : le navire ne peut pas se noyer. Théoriquement, les cloisons existent sur tous les paquebots actuels, mais, en pratique, elles sont toutes percées de nombreuses portes aux différents étages et ces portes sont ouvertes la plupart du temps. Le principe des compartiments étanches ne donnera de sécurité véritable que le jour où on l'appliquera intégralement, c'est-à-dire quand les communications entre les divers compartiments seront impossible. Il est bien évident qu'une telle division en segments indépendants est gênante à certains égards, mais rien n'empêcherait d'établir par exemple des communications provisoires pendant le chargement et de les condamner dès que le navire a pris la mer.

En tout cas, cela donnerait une telle sécurité qu'on est surpris de constater que cette précaution n'ait pas encore été universellement adoptée.

Un paquebot doit posséder également des moyens de sauvetage à la fois collectifs et individuels et pour cela il doit avoir, à bord, un nombre suffisant de canots et même de radeaux. La catastrophe du *Titanic* a prouvé qu'il serait plus humain, quoique sans doute moins lucratif, de donner plus de place aux canots de sauvetage au détriment des appartements de luxe pour milliardaires américains. Car il est bien prouvé qu'avec un plus grand nombre de canots tous les passagers auraient été sauvés. Et si, en outre, le malheureux navire, au lieu d'avoir un tennis, avait eu un projecteur électrique, l'accident n'aurait pas eu lieu. Car il n'y avait pas de brouillard et la mer était calme. Un projecteur eût permis de voir à temps la montagne de glace et de l'éviter.

Il faut donc installer sur les paquebots non seulement des canots en grand nombre, mais encore de véritables radeaux.

Signalons, en passant, qu'un ingénieur suédois a imaginé de faire de chaque matelas de couchette un radeau. Ce matelas est bourré de poil de renne, formant un feutre qui flotte parfaitement. L'idée n'est certes pas à dédaigner.

Enfin, il faut envisager le sauvetage strictement individuel. La ceinture est toute indiquée, mais on la néglige trop souvent. On l'accuse d'ailleurs fréquemment de tenir les gens la tête sous l'eau et les pieds en l'air, ce qui ne les avance pas beaucoup. Cependant dans le cas du *Titanic*, on a recueilli beaucoup de naufragés munis de ceintures de sauvetage.

En résumé si toutes les précautions que je viens d'indiquer sont prises sérieusement des catastrophes comme celle du *Titanic* deviennent presque impossibles. Que les Compagnies fassent leur devoir jusqu'au bout et les voyageurs ne risqueront pas d'être engloutis... fût-ce en musique.

Je n'ai mentionné dans ce qui précède que les moyens employés d'une façon courante pour le sauvetage. Il en est un autre, au moins original, qui aurait pu servir dans le cas particulier du *Titanic*. Il est indiqué par M. Mac Grath, membre du Gouvernement de Terre-Neuve.

Le sait-il des passagers, prétend-il, était presque assuré s'ils avaient utilisé comme radeaux les icebergs qui flottaient autour d'eux et ils auraient pu y attendre sans péril l'arrivée du *Carpathia* ou de tout autre navire. Se confier à la glace qui vient de causer votre naufrage et qui peut vous emmener à la dérive vers les mers australes, cela semble une méthode quelque peu hasardeuse « Il est presque incroyable, ajoute cependant M. Mac Grath que, parmi tant d'hommes emborqués sur le *Titanic*, aucun n'ait eu l'idée d'y recourir. Un habitant de Terre-Neuve y aurait certainement pensé, car il se serait souvenu de plusieurs sauvetages accomplis dans les mêmes conditions et d'un, entre autres, qui est resté célèbre. Au mois d'avril 1873, le *Tigresa*, faisant voile vers Terre-Neuve, a recueilli les survivants du navire arctique *Polaris*. Ils avaient parcouru 1600 milles, portés sur une glace, et leur voyage à bord de ce radeau, qu'on peut appeler de fortune, n'avait pas duré moins de 193 jours, car le *Polaris* avait été coulé par un iceberg au mois de septembre de l'année précédente. »

Nous voilà prévenus et si l'occasion se présentait.... Pour ma part je préfère rester sur terre.

H. DE ZAU.

Le Prince de Galles en France

Le prince de Galles a quitté Londres hier matin, par Victoria Station, pour retourner à Paris où il restera jusqu'au commencement d'août.

Le revolver au couvent

On mande de Rome :

Un frère, expulsé de l'ordre du Très-St-Sacrement, a pénétré dans la réfectoire de la maison-mère et fait feu sur le procureur général, qui n'a pas été atteint.

Le meurtrier, immédiatement désarmé et arrêté, a déclaré avoir agi par vengeance.

(1) « Progrès » du 7 juin.

Grave incident russo-allemand

La liberté d'un capitaine ET DES EXCUSES demande la Russie

On annonçait, il y a deux jours, la nouvelle de l'arrestation, à Berlin, sous prévention d'espionnage, du capitaine russe Kostewitsch et la surprise qu'avait provoquée cette arrestation, étant donné que cet officier était officiellement accrédité par le ministère russe pour ne livrer à certaines études, qu'il avait été présenté aux autorités allemandes en cette qualité et qu'il avait si peu de raison pour se cacher qu'il était inscrit à l'hôtel sous son nom et sous sa qualité et qu'il eut même l'occasion de revêtir son uniforme.

L'affaire prend aujourd'hui un caractère de gravité tout particulier. On confirme, en effet, que la Russie a demandé la mise en liberté immédiate du capitaine. Mais outre la mise en liberté de l'officier, la Russie demande des excuses au gouvernement allemand pour l'offense qui vient de lui être faite dans la personne d'un de ses officiers chargé d'une mission officielle, en cas où celui-ci ne serait pas en mesure de prouver que le capitaine se livrait à l'espionnage. Enfin, le gouvernement russe autorise l'officier à déposer, en vertu du droit des gens, une plainte en dommages-intérêts contre le gouvernement allemand pour cette arrestation injustifiée.

Dans les cercles officieux, on reconnaît que le capitaine avait été envoyé à Berlin pour se livrer à des études de chimie, après que le gouvernement allemand en eut été avisé par le ministère russe. On ajoute que les autorités allemandes, averties officiellement de l'arrivée du capitaine, lui refusèrent poliment, mais catégoriquement les renseignements qu'il était venu demander. Sa mission était, dit-on, terminée à Berlin au moment où on l'a arrêté.

On dit encore que l'affaire Kostewitsch est liée à celle de l'ex-lieutenant russe Nikolaki, dont nous avons également annoncé l'arrestation à Dusseldorf, et, comme Nikolaki a été soupçonné d'être mêlé à l'affaire d'espionnage de Spandau, on lie l'affaire Kostewitsch à l'affaire de Spandau.

L'ex-lieutenant Nikolaki est employé depuis cinq ans comme correspondant russe dans la fabrique de canons Erhardt. C'est le policier de Berlin qui a provoqué son arrestation, parce que Nikolaki lui paraissait en relation avec le capitaine Kostewitsch.

Le « Berliner Tageblatt » en déduit que le capitaine cherchait à surprendre les secrets de fabrication d'Erhardt et, en particulier, d'un de ses canons à frein hydraulique. Il ajoute que, malgré ses dénégations, le cas du capitaine Kostewitsch doit être en rapport avec le vol sensationnel des documents dans le dépôt d'artillerie de Spandau.

La « Gazette de Voss », au contraire, dans de longues informations de Berlin, laisse entendre que l'affaire serait peut-être beaucoup moins grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. L'attaché militaire russe, le colonel Basarof, a rendu visite aujourd'hui au capitaine emprisonné ; puis a fait aussitôt une démarche à l'office impérial des affaires étrangères.

La femme du capitaine n'a pas été autorisée à voir son mari comme elle l'avait été ces jours derniers.

Les Négociations franco-espagnoles

On continue à s'occuper de la question de l'internationalisation de Tanger. La propagation anglaise consistant à donner pour limite à la zone les vallées qui entourent la ville et servent d'autre part de frontière aux tribus du Fas, peut être considérée comme adoptée en principe.

Les Espagnols ont accepté, avec de légères modifications, les propositions françaises relatives aux droits de douane et au transit à travers la zone espagnole. Il y a tout lieu de croire en outre que la participation de Larache et de Tétouan aux recettes totales des douanes marocaines sera définitivement fixée à 12 %.

De nombreuses questions restent encore à régler : questions secondaires relatives au khalifat dans la zone espagnole, règlement minier, questions du chemin de fer de Fez à Tanger et des franciscains.

ECHOS

Les quatre K.

Le kaiser n'est point féministe. Il reconnaît encore aux femmes le droit de cultiver les beaux-arts, mais c'est tout.

A part cette concession, le kaiser confine les femmes dans les quatre k, savoir Kirche (église), Küche (cuisine), Kinder (enfants), et Kleider (robes). Même l'impératrice est victime de cette manie. C'est elle qui, première levée, confectionne le petit déjeuner de son seigneur et maître. Il paraît qu'elle réussit très bien le café au lait. C'est, dit l'empereur, le vrai café de la ménagère allemande. (Echter deutschen Hausfrauen kaffee).

Lorsque Guillaume II a déjeuné, il c'est encore que six heures et demie. Alors, son épouse se recouche et pique un petit somme supplémentaire jusqu'à neuf heures.

L'ESPRIT DE TOUS

Un amateur de boxe forcené admire le portrait de son champion favori :

— Il est épatant !... Ce que tout arrière se détachent bien !

GENS DE CHEZ NOUS

Le peintre de Wissant

Adrien Demont et son œuvre

Il vient de s'ouvrir à Paris, chez Georges Petit, une exposition très importante. C'est un magnifique hommage à notre province natale. Pendant un mois les Parisiens, les étrangers et nos compatriotes de passage pourront voir ou retrouver dans la vaste galerie de la rue de Sèze, un ensemble très nombreux de tableaux qui représentent exclusivement des paysages du Nord de la France, notamment des environs de Douai et des plages ou des ciels du Pas-de-Calais.

C'est à Wissant que M. Adrien Demont, né à Douai, s'est établi il y a plus de trente ans. Malgré les succès les plus flatteurs, Paris n'a jamais pu le retenir. A peine y séjourne-t-il depuis quelques jours qu'il désire se retrouver à la campagne. Il a besoin de vivre dans l'intimité avec la plaine, le ciel, la mer, et ses tableaux sont tout imprégnés de cet amour et de cette intimité.

Il y a quelque chose d'émouvant à voir un grand et sincère artiste si exclusivement fidèle à un petit pays. Adrien Demont a voyagé. Il a aimé la Hollande et la Belgique, il a interrogé les deux Midis de la France, la Bretagne, il a vu l'Italie et Venise, il a visité l'Algérie et le Tunisie, mais il s'aperçut peu à peu que ces pays étrangers ne pouvaient, en lui fournissant des points de comparaison, que lui faire comprendre plus intimement sa région natale et la lui faire aimer davantage.

En interrogeant ces deux cents tableaux nous devinons par quelles correspondances sentimentales ces paysages, de préférence à tous les autres, ont enchanté ce poète et ce contemplatif. D'abord une impression de silence, de grandeur calme et de solennité presque religieuse. La région située entre Boulogne et Calais offre à l'observateur des barmonies mouvantes qui se composent de grandes lignes ondulées que les mouvements de terrain rendent sensibles sans que la ligne se brise jamais, ni qu'un soulèvement du sol se hausse au delà d'un mamelon ou d'une colline aux pentes douces. La mer forme le fond perpétuel de ces vastes paysages de plaine et le ciel — qui se découvre de tous côtés à perte de vue — enveloppe toute la nature d'une immensité limpide où les jeux de la lumière et des nuages sont en perpétuelle transformation. En aucun endroit du monde il n'y a d'aubes plus pures ni de couchers de soleil plus splendides qu'autour de ce village de pêcheurs aux toits recouverts de tuiles rouges à côté d'une plage de sable qui est l'une des plus belles de France. Le jour où il posera pied sur ce sol, Adrien Demont sentit un accord intime s'établir entre sa sensibilité tout entière et ce coin de terre ignoré. Cette région et ce peintre se révélaient l'un à l'autre. De même que Cazin fut le peintre d'Equihen et Jules Breton le peintre de Courrières, Adrien Demont est et restera le peintre de Wissant.

Son grand mérite c'est d'avoir compris et d'avoir su exprimer mieux qu'aucun autre jusqu'à présent, la nature des terrains et la magie mouvante des ciels. Des terrains et des ciels, voilà les deux impressions de nature qui s'imposent avec force au visiteur de cette exposition. Un réalisme de bon aloi et une poésie naturelle caractérisent ces paysages. Ni brutalité ni fodeur. Un sentiment profond de la vérité géologique et atmosphérique et une grande délicatesse d'expression, telles sont les deux qualités principales. La couleur se joue de préférence dans les gris chauds du crépuscule encore pénétré des rouges diffus du soleil, certains ciels sont immenses et d'une extrême richesse de tons. Certaines études donnent une impression de vigueur et de vérité qui se fixent dans le souvenir. Regardez par exemple cette ondulation verte de terrain mouillé dans laquelle coule silencieusement une petite fontaine qui ressemble à une source de cette tranquille. Et il y en a beaucoup de cette qualité. Les « études » disent avec quelle conscience ce peintre a interrogé les réalités de la Nature, les tableaux nous permettent de constater quelle aisance et quelle liberté heureuse dans l'expression des sentiments ces travaux préparatoires lui ont méritées.

Sincère avant tout, infiniment probe, exécutée lentement, avec sérieux et avec gravité, d'un dessin rigoureux et d'une technique parfaite, assez savante pour plaire aux plus difficiles, assez spontanée pour être émouvante, telle apparaît l'œuvre d'Adrien Demont. Ce peintre de Wissant est un grand peintre.

Achille SEGARD.

L'accident à bord du "Jules Michelet"

Les explosions à bord du cuirassé ont causé quatre morts. Vingt blessés.

Nous avons annoncé hier l'accident survenu à bord du croiseur-cuirassé « Jules Michelet ». Il est plus grave encore qu'on ne l'avait annoncé à la première heure.

Trois autres blessés ont succombé ; ce qui porte à quatre le nombre des victimes. Ce sont le lieutenant de vaisseau Guiot, et les apprentis canonniers Raimondeau et Descevarec.

Deux autres victimes sont dans un état désespéré.

Le lieutenant Guiot était né le 23 décembre 1879.

Le capitaine de vaisseau Pradier vient de téléphoner au ministère de la marine pour lui exposer dans quelles conditions ont eu lieu les deux explosions du «Jules-Michelet» : Le premier accident a'est produit, à 3 h. 40 de l'après-midi, dans la tourelle numéro 2. La pièce avait tiré 116 coups dans la matinée, le tir avait été interrompu à 11 heures. Il avait été repris à 1 heure et demie. Au 49e coup les chasses d'air ayant été contrôlées, deux gargousses ont été introduites suivant les prescriptions, c'est-à-dire après le nettoyage de l'obturateur. A ce moment on vit la première gargousse s'enflammer, puis la deuxième, presque simultanément. La tourelle fut alors envahie par les flammes et les gaz délétères. Les vêtements des canonniers prirent feu, ce qui obligea le personnel à quitter la tourelle. Cette sortie se fit en bon ordre et sans émoi.

Après avoir été pansés, les blessés ont été envoyés à Toulon sur le remorqueur « Goliath ».

L'amiral Auvert et le commandant du « Tourville », étant venus à bord dès que fut connue la nouvelle de l'accident, le tir fut repris dans la plus grand calme et sans la moindre émotion.

Le deuxième accident se produisit à 6 heures, presque à la fin du tir. La tourelle 6, qui avait tiré déjà 113 coups, a subi un accident, exactement le même. Un officier supplémentaire, le lieutenant de vaisseau Guiot, était présent. Le lieutenant de vaisseau Martel n'avait pu y trouver place et se trouvait sur l'échelle d'accès. Ils ont pu raconter dans leurs détails toutes les phases de l'explosion. M. Martel a entendu nettement les deux charges fuser successivement. Les hommes, les vêtements enflammés, sont sortis successivement.

Comme on le verra d'autre part, le Ministre de la Marine a donné connaissance au Conseil de cabinet des dépêches annonçant les accidents de tir qui se sont produits sur le « Jules-Michelet ». Voici ce qu'il a déclaré :

« Au quatrième coup tiré par la pièce de 164 de la tourelle n° 2, le projectile étant en place, la deuxième chasse d'air prescrite par le Ministre, conformément aux conclusions de la Commission d'enquête de la « Gloire » avait été exécutée et contrôlée avec le plus grand soin par les officiers, la première gargousse, celle qui était le plus avant dans la pièce, s'est enflammée, et la deuxième presque aussitôt après, blessant les dix marins présents dans la tourelle. A six heures du soir, presque à la fin des tirs, le même accident s'est produit dans le tourelle n° 6, blessant les dix marins qui s'y trouvaient, et un autre qui était sur l'échelle d'accès. Les gargousses, confectionnées spécialement pour les tirs d'exercice à charge réduite de l'école de canonnage, avaient été faites récemment avec des poudres de 1910 de Saint-Médard ; elles n'étaient suspectes à aucun titre. »

Le commandant du « Jules-Michelet » estime que l'inflammation, qu'il ne peut attribuer qu'à un retour de flamme, est dû à l'échauffement de la pièce.

Les causes de la double explosion

On se perd en conjectures sur les causes de cette double explosion. Les gargousses qui ont explosé étaient faites avec des poudres de 1910 provenant des établissements de Saint-Médard ; elles avaient été embarquées samedi dernier ; elles n'étaient suspectes à aucun titre.

D'autre part, la deuxième chasse d'air prescrite à la suite de l'accident de la « Gloire » avait été exécutée avec le plus grand soin, sous le contrôle des officiers, après l'introduction du projectile.

Dans certains milieux, on estime que ces accidents, qui ne peuvent plus être attribués à un retour de flamme, sont dus à l'inflammation de la poudre par suite de l'échauffement de la pièce. On admet aussi l'hypothèse d'une réinflammation des gaz.

Les récompenses

Le compte rendu du Conseil de cabinet porte que le contre-amiral Le Bris, qui est ancien commandant de l'école de canonnage, est parti pour Toulon, où il remettra la croix de le Légion d'honneur à l'adjudant principal Hamelin, qui a été sérieusement blessé et des médailles militaires aux marins victimes de l'accident, qui ont fait preuve du plus grand sang-froid.

Le Conseil avait décidé également de remettre la croix au lieutenant Guiot, qui, on l'a vu, n'a pu survivre à ses blessures.

La Réforme Electorale

Le groupe progressiste de la Chambre a décidé d'insister auprès de la Chambre pour qu'elle consacre désormais toutes ses séances — sauf celle du vendredi, réservée aux interpellations — à la discussion de la réforme électorale.